



**DELIBERATION
N° CM 28/087/2023**

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Séance du 14 novembre 2023 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 8 novembre 2023, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoint au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMY, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR, Mme Véronique MAFFÉO qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU, M. Ludovic GOURDY qui donne procuration à Mme Marie-France DELANZY, Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Philippe JOLY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE

• Transfert provisoire de 2 classes de l'école de la Roche dans l'école Claudine Hermann – Rentrée scolaire 2024/2025

Des travaux de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire de la Roche vont être réalisés à compter de l'été 2024. Ces derniers consisteront notamment en la destruction de l'Algeco abritant 2 classes, qui sera la première phase du chantier qui devrait durer environ 2 ans.

Il est également indiqué que l'école Claudine Hermann qui ouvrira à la rentrée 2024 ne verra pas ses 10 classes remplies.

En conséquence et en accord avec Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale et la direction de l'école de la Roche, il est proposé de transférer 2 classes de l'école de la Roche dans l'école Claudine Hermann pour la rentrée 2024/2025 et ce durant le temps des travaux.

La commune d'Arpajon est informée de ce transfert et fera de même pour 2 classes de l'école Victor Hugo (établissement scolaire saturé).

Le niveau des classes transférées n'est pas arrêté et se fera en concertation avec l'équipe enseignante.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable de Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale,

Entendu l'exposé de Monsieur Nicolas FOUQUE, Adjoint au Maire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITE**

- **Approuve** le transfert provisoire pour une durée de 2 ans maximum (2024/2025 et 2025/2026) de 2 classes de l'école de la Roche dans l'école Claudine Hermann et ce le temps des travaux de réhabilitation et d'extension de l'école de la Roche.

Le 16 novembre 2023

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

